

Rue St-Martin 26
1014 Lausanne

Mesdames et Messieurs
les parents des élèves de 11^e année de la
scolarité obligatoire intéressé·e·s
par les mesures d'encouragement
pour artistes, sportives et sportifs dans les
gymnases vaudois

Réf. DGEP/OEG/ADM

Lausanne, le 15 septembre 2025

Mesures d'encouragement pour les élèves artistes, sportives et sportifs de haut niveau dans les gymnases vaudois

Madame, Monsieur,

Les élèves artistes, sportives et sportifs de haut niveau qui souhaitent préparer une maturité, un certificat de culture générale ou un certificat fédéral de capacité d'employé·e de commerce avec une maturité professionnelle, peuvent bénéficier, pendant leur parcours gymnasial, de mesures d'encouragement visant à faciliter leur pratique d'un art ou d'un sport parallèlement à leur cursus scolaire.

Ces mesures peuvent varier en fonction du titre visé et du niveau artistique ou sportif de votre enfant. Si vous pensez qu'il ou elle est susceptible de pouvoir bénéficier de ces mesures, vous trouverez plus d'information sur le site internet de l'Etat de Vaud sous le lien suivant :

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/artistes-et-sportifs-delite>

Vous pourrez notamment consulter :

➤ *Présentation générale*

Ce document résume la procédure à suivre pour les candidates et candidats à une entrée en classes spéciales, à une entrée dans une structure sport-études pour les élèves pratiquant le basketball, le handball ou le hockey sur glace (masculin) à haut niveau, et celle relative à une demande d'allègement horaire. Le document mentionne également les conditions à remplir pour demander une autorisation de scolarisation hors du Canton de Vaud.

➤ *Demande d'admission dans une classe spéciale pour artistes, sportives et sportifs de l'Ecole de maturité au gymnase*

A remplir et à retourner, avec les attestations nécessaires, avant le 15 novembre 2025, à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

➤ *Demande d'admission dans une structure sport-études des gymnases de Renens, Chamblandes et Provence pour les élèves pratiquant le handball, le basketball, ou le hockey sur glace (masculin).*

A remplir et à retourner, avec les attestations nécessaires, avant le 15 novembre 2025, à l'adresse de l'instance sportive concernée dont les coordonnées figurent sur le formulaire.

➤ *Demande d'allègement horaire*

A remplir et à retourner lors de la rentrée scolaire 26-27 à la direction de l'établissement dans lequel votre enfant sera affecté en juillet 2026.

Toutes les informations utiles sont publiées sur le site du Canton de Vaud. En outre, une séance d'information présentant les classes spéciales et les structures particulières se tiendra **le mercredi 8 octobre 2025 à 19h30 à l'aula des Cèdres**, avenue de Cour 33, 1014 Lausanne.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Anne de Muralt Vocat
Adjointe
Office de l'enseignement gymnasial

